

Le cabinet AUCHÉ MONFORTE AVOCATS propose des conventions annuelles d'accompagnement juridique à destination des CSE et des Organisations Syndicales.

A l'origine, nos constats :

- ❖ L'employeur est le plus souvent assisté d'un cabinet d'avocats quand les salariés et leurs représentants doivent se contenter des ressources disponibles sur internet,
- ❖ Lorsqu'ils sont consultés sur des décisions qui impactent les salariés, les représentants du personnel n'ont pas toujours le temps d'envisager les leviers juridiques dont ils disposent,
- ❖ Les salariés en litige avec l'employeur se laissent parfois découragés par la complexité d'une procédure judiciaire.

● ● ● Nous proposons aux CSE et aux organisations syndicales une convention annuelle qui définit, selon les besoins de chaque client, de manière transparente :

1. les conditions d'un accompagnement permettant aux représentants du personnel et aux salariés d'avoir librement accès aux conseils d'un avocat sur l'étendue de leurs droits, sur leurs prérogatives et sur les moyens de les exercer ou de les faire respecter
2. des conditions d'honoraires préférentielles applicables devant les juridictions ou l'administration, dans le but de favoriser l'accès des salariés à la justice en matière sociale et de droit pénal

Etendue de notre prestation

Le cabinet intervient en toutes matières de droit social, droit de la sécurité sociale, droit de la santé au travail, droit des relations professionnelles, droit syndical.

Les bénéficiaires ont directement accès aux avocats du cabinet, Maëlle Auché et Dimitri Monforte, qui prennent en charge chaque demande.

● Droit des relations collectives de travail

La prestation comprend l'accompagnement régulier des représentants du personnel dans l'exercice de leurs mandats, notamment sur le calendrier social, le suivi des alertes ou enquêtes, l'assistance à la rédaction des actes juridiques courants.

L'avocat analyse les documents et projets présentés par l'employeur, aide le CSE à la préparation des réunions et à la construction de stratégies efficaces pour faire entendre l'intérêt des salariés.

● ● Droits des salariés

La prestation de conseil comprend des consultations juridiques ouvertes aux salariés sur toute question de droit du travail ou litige relatif à leur relation avec l'employeur, toute problématique concernant la conclusion, l'exécution ou la rupture de leur contrat de travail.

● ● ● Un partenariat en matière judiciaire

Le cabinet s'engage par avance sur des conditions d'honoraires préférentielles applicables aux procédures judiciaires en droit du travail et droit pénal.

Une facturation unique annuelle et forfaitaire qui vous permet de :

- ✓ Renforcer votre crédibilité face à l'employeur
- ✓ Gagner du temps dans l'exercice de vos mandats
- ✓ Garantir aux salariés l'accès à un avocat qui connaît leur activité et leurs besoins

Une relation privilégiée avec des avocats engagés à vos côtés

Maëlle Auché et Dimitri Monforte travaillent ensemble depuis des années à l'accompagnement des CSE et des syndicats. Ils maîtrisent le droit des relations collectives, accompagnent vos revendications et réfléchissent les stratégies juridiques dans le respect de l'identité de chaque CSE et de chaque syndicat.

A travers nos conventions annuelles d'accompagnement juridique, vous nouez une relation privilégiée avec des avocats qui s'engagent aux côtés des salariés. Vous gardez l'accès à des avocats conscients des enjeux, sensibles à leurs parcours et à l'écoute de chacun.